



Entretien et taille des houppiers Liste de contrôle

Dans votre entreprise, effectue-t-on en toute sécurité les travaux de taille et d'entretien des houppiers?

De plus en plus d'accidents surviennent au cours de travaux sur des houppiers (p. ex. arbres fruitiers ou arbres de parcs). Les personnes concernées sont le personnel agricole et forestier ainsi que les gardiens d'immeuble, les employés municipaux, les jardiniers et les tiers.

Les principaux dangers sont:

- tomber d'un arbre ou d'une échelle simple
- être blessé par la chute d'objets (outils, branches, parties de l'arbre, etc.)
- subir une décharge électrique

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Des connaissances spécialisées relatives à la sécurité au travail (équipement) et aux techniques de travail (élagage et technique de coupe, connaissance des arbres) sont requises pour les travaux sur des houppiers au moyen d'une tronçonneuse. Ces travaux sont du ressort de spécialistes (p. ex. personnes chargées de l'entretien des arbres, forestiers). Les travaux effectués sur des houppiers au moyen d'une tronçonneuse ne sont donc pas l'objet principal de cette liste de contrôle (à ce propos, voir également la liste de contrôle «Travailler avec une tronçonneuse», www.suva.ch/67033.f).

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page.
Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Préparation du travail, organisation du chantier

- | | |
|---|--|
| 1 Les dangers en relation avec l'arbre et son environnement sont-ils minutieusement examinés avant le début des travaux? | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| Exemples de points à examiner: <ul style="list-style-type: none">• état de santé de l'arbre (stabilité, branches sèches)• véhicules circulant à proximité• dangers particuliers (lignes électriques, bâtiments, etc.) | |
| 2 Les mesures de sécurité applicables en cas de travaux à proximité d'une ligne électrique aérienne ou d'une ligne de contact sont-elles définies en accord avec le propriétaire ou l'exploitant de la ligne? | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 3 Examine-t-on les différentes solutions alternatives pour éviter de grimper sur les arbres (perches à élaguer, plateformes élévatrices mobiles de personnel PEMP, etc.)? | ☐ oui
☐ non |
| 4 La sécurité est-elle garantie en cas de travaux effectués avec des plateformes élévatrices ? | ☐ oui
☐ non |
| Voir liste de contrôle «Plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP)», www.suva.ch/67064-2.f . | |
| 5 Veille-t-on à ce que des tiers ou des collaborateurs ne puissent pas être blessés par la chute d'objets (outils, branches, parties de l'arbre, etc.) dans la zone dangereuse au sol ? | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| Exemple: signalisations, barrières ou sentinelle. (Fig. 1) | |
| 6 Tout le personnel dispose-t-il des équipements de protection individuelle (EPI) requis? | ☐ oui
☐ non |
| Voir liste ci-contre. | |
| 7 Les travaux exigeant des équipements de protection individuelle contre les chutes (EPI antichutes) sont-ils exclusivement confiés aux collaborateurs formés à cet effet? | ☐ oui
☐ non |
| 8 Renonce-t-on à monter dans les arbres et à effectuer des travaux dans la couronne en cas de conditions météorologiques défavorables (p. ex. pluie, neige, gel, vent, orage)? | ☐ oui
☐ non |
| 9 Une organisation en cas d'urgence est-elle garantie en tout temps lors des travaux sur les houpriers (voir information ci-contre)? | ☐ oui
☐ non |
| Il est interdit d'effectuer seul des travaux sur des houpriers. | |
| 10 Le personnel est-il régulièrement sensibilisé aux dangers et informé des mesures de sécurité à prendre? | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 11 Les supérieurs contrôlent-ils régulièrement le respect des mesures de sécurité ? | ☐ oui
☐ non |



1 La zone dangereuse est signalée et interdite aux tiers.

Question 6: EPI pour l'entretien des houpriers

- EPI antichute (ceinture à cuissardes ou harnais antichute avec ceinture de maintien au travail intégrée)
- Deux longes de maintien (dont une longue armée pour les travaux avec une tronçonneuse ou un sécateur électrique)
- Casque d'escalade avec jugulaire
- Lunettes de protection
- Chaussures à semelles antidérapantes
- Gants de travail
- Vêtements à haute visibilité selon SN EN 20471 en cas d'intervention à proximité de la circulation routière ou d'installations ferroviaires
- Équipements de protection pour les travaux à la tronçonneuse

Question 9: organisation en cas d'urgence

- Connaître les numéros d'urgence
- Matériel de sauvetage et de premiers secours à disposition sur le chantier
- Deuxième personne maîtrisant les techniques de sauvetage présente sur le chantier

Voir liste de contrôle «Plan d'urgence pour les postes de travail mobiles», www.suva.ch/67061.f.



2 Le test du coude permet de déterminer l'inclinaison correcte d'une échelle. Un angle d'inclinaison d'env. 75° garantit une sécurité maximale et une ascension facile.

Travaux effectués depuis une échelle

- 12** Vérifie-t-on régulièrement l'**état** des échelles?
Les montants et les échelons sont-ils en bon état?
C'est-à-dire sans fissures, sans parties endommagées ou réparées sommairement.
- ☐ oui
☐ non
-
- 13** Les échelles sont-elles **correctement inclinées**? (Fig. 2)
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
-
- 14** Veille-t-on à ce que le pied de l'échelle ne puisse pas **glisser**? (Fig. 3)
- Sur un sol dur, installer des patins antidérapants sur les pieds des échelles.
 - Sur un sol meuble, installer des pointes métalliques sur les pieds des échelles.
 - Lorsque l'échelle est appuyée contre une branche ou un tronc, les deux montants doivent être bien en contact.
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
-
- 15** Veille-t-on à ce que les échelles ne puissent **pas glisser sur le côté ni se retourner** en utilisant par exemple des étriers de sécurité ou en les fixant à l'arbre? (Fig. 4)
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
-
- 16** Les collaborateurs chargés d'effectuer des travaux depuis une échelle portent-ils une ceinture à cuissardes ou un harnais antichute avec ceinture de maintien au travail intégrée à partir d'une **hauteur de chute** de 2 m (= hauteur où l'on se tient)? (Fig. 5)
- Indépendamment de la hauteur de chute, une protection antichute est indispensable:
- lorsque les branches coupées risquent de heurter l'échelle en tombant
 - lorsque le travail nécessite l'utilisation des deux mains
 - lorsque l'on doit se pencher fortement sur le côté (centre de gravité du corps au-delà des montants)
 - lorsque l'on effectue des travaux à la tronçonneuse
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non



3 Sur un sol meuble, des pointes en métal empêchent le pied de l'échelle de glisser.



4 Le sommet de l'échelle est attaché au tronc.



5 Ceinture à cuissardes et longe de maintien (photo: Baumklettern Schweiz)

Grimper dans les houpriers

- 17** Les collaborateurs qui grimpent et travaillent sur des houpriers portent-ils des **EPI antichute**?
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
-
- 18** Les collaborateurs utilisent-ils toujours un double assurance en position de travail sur l'arbre (exécution des travaux)? (Fig. 6)
- ☐ oui
☐ non
- En cas de travaux à la tronçonneuse ou au sécateur électrique: utiliser une longe d'assurance armée.

Outils et équipements auxiliaires

- 19** N'utilise-t-on que des **outils** et des **équipements adaptés** aux travaux prévus et en parfait état?
- ☐ oui
☐ non
-
- 20** Les collaborateurs sont-ils équipés des **accessoires nécessaires pour éviter la chute d'un outil**, par exemple un holster ou une ceinture porte-outils?
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
-
- 21** Vous assurez-vous que les travaux à la tronçonneuse peuvent être exécutés en toute sécurité?
- ☐ oui
☐ non
- Voir liste de contrôle «Travailler avec une tronçonneuse», www.suva.ch/67033.f.

Infos complémentaires

- Fiche thématique «Travailler en toute sécurité sur les arbres», www.suva.ch/33071.f
- Fiche thématique «Travaux sur les arbres avec une échelle», www.suva.ch/33072.f
- Feuillelet «Les échelles portables peuvent être aussi très dangereuses», www.suva.ch/44026.f
- Liste de contrôle «Échelles portables», www.suva.ch/67028.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le:

(recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67156.f